



Bulletin Officiel

N°7696 Jeudi 17 septembre 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

3

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR
LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS

9

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS
FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

13

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

17

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

CARTHAGE CEMENT

19

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

LES VALEURS LIQUIDATIVES SONT DESORMAIS CONSULTABLES AU FORMAT EXCEL, PLUS PRATIQUE ET DIRECTEMENT EXPLOITABLE,
SUR LE SITE OFFICIEL DU CMF VIA LE LIEN SUIVANT : <https://www.cmf.tn/valeurs-liquidatives-des-titres-opcvm>

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- TUNINVEST SICAR
- DELICE HOLDING
- CARTHAGE CEMENT

ANNEXE III

AUGMENTATION DE CAPITAL

- SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE TUNIS RE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

- AIR LIQUIDE TUNISIE

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية ، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وإدائها المالي أو نشاطها أو أفاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازاات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاات متكررة أو غير مسوأة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier
--

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالأخص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتنسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز التنفيذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
 - الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛
 - تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.
- كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGE

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 4.1.1, Rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine 2015 Tunis

La société Carthage Cement publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale extraordinaire tenue le 24 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'assemblée générale Extraordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION : Transfert du siège social.

L'assemblée générale extraordinaire ratifie et approuve le transfert du siège social de la société décidé par le conseil d'administration du 24 avril 2026.

Ancienne adresse : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

Nouvelle adresse : Le Siège Social de la Société est fixé au : Lot 4.1.1, Rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine 2015 Tunis

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RESOLUTION : Ouverture d'une nouvelle adresse annexe

L'assemblée générale extraordinaire décide l'ouverture d'une nouvelle adresse annexe sise à Rue de la physique ZI Bir Kassa ben Arous objet de contrat de mise à disposition qui date du **01 Aout 2023** enregistré à la recette des finances BIR EL KASSAA le **28 Aout 2023** sous le numéro **23301012**.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RESOLUTION : Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 4 des statuts de la société

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 4 des statuts comme suit :

1^{er} paragraphe de l'article 4 des statuts :

Le Siège Social de la Société est fixé au : Le Siège Social de la Société est fixé au : Lot 4.1.1, Rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine 2015 Tunis

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

L'assemblée générale extraordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

2026- AS – 1095

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama -> et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Chargaia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreiddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisirs Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE			
	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE			
	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Juin 2026, la société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2025, s'élevant à deux millions trois cent onze mille quatre cent quatre-vingt-cinq dinars et sept cent quatorze millimes (2.311.485,714 DT) comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	2.311.485,714
Report à nouveau antérieur	4.311.470,949
Pour former un bénéfice distribuable	6.622.956,663
Dividendes (1,500 dinars/action)	1.449.000,000
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	5.173.956,663

(En dinars)

La date de détachement du coupon est fixée au 6 Juillet 2026 et la mise en paiement du dividende s'effectuera le 8 Juillet 2026

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'allouer la somme brute de Vingt deux mille (22.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Kamel SAIBI en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ce pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et qui prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Brahim ANANE de son poste d'Administrateur. Elle décide de ne pas le remplacer et de ramener ainsi le nombre d'Administrateurs en fonction à neuf.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT TUNINVEST - SICAR

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis
Tunis

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT (Montants exprimés en dinars)

	31 Décembre			31 Décembre	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>		<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIFS			CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations financières	4 518 701	4 518 701	Capital social	966 000	966 000
Moins : provisions	(955 100)	(855 100)	Réserves	483 000	483 000
	<u>3 563 601</u>	<u>3 663 601</u>	Résultats reportés	5 173 956	4 311 470
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	<u>3 563 601</u>	<u>3 663 601</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	<u>6 622 956</u>	<u>5 760 470</u>
ACTIFS COURANTS			PASSIFS		
Autres actifs courants	2 786 464	2 095 955	PASSIFS NON COURANTS		
Placements et autres actifs financiers	6 537 860	5 028 170	Provision pour risques et charges	4 154 340	4 154 340
Liquidités et équivalents de liquidités	361	821			
			TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	<u>4 154 340</u>	<u>4 154 340</u>
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	<u>9 324 685</u>	<u>7 124 946</u>	PASSIFS COURANTS		
			Autres passifs courants	2 110 990	873 737
			Concours bancaires et autres passifs financiers	-	-
			TOTAL DES PASSIFS COURANTS	<u>2 110 990</u>	<u>873 737</u>
			TOTAL DES PASSIFS	<u>6 265 330</u>	<u>5 028 077</u>
TOTAL DES ACTIFS	<u>12 888 286</u>	<u>10 788 547</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	<u>12 888 286</u>	<u>10 788 547</u>

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légalés	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde des capitaux propres au 31 Décembre 2025 avant affectation	966 000	483 000	4 311 470	2 311 486	8 071 956
Affectations approuvées par l'AGO du 11 Juin 2026 Distribution des Dividendes			2 311 486 (1 449 000)	(2 311 486)	- (1 449 000)
Solde des capitaux propres au 11 Juin 2026 après affectation	966 000	483 000	5 173 956	0 000	6 622 956

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

N°	Administrateurs	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandat dans d'autres conseils d'administration
1	Mokhtar Zannad	Lui-même	Président du CA	2025-2027	Retraité	NA
2	Tunisie Leasing et Factoring	Mourad CHEMMAM	Administrateur	2025-2027	Activité Leasing	Administrateur au CA de Tunisie Participations 2025-2027 Administrateur au CA de SPCS 2024-2026 Administrateur au CA de ENNAKL 2025-2027 Administrateur au CA de COMAR COTE D'IVOIRE 2025-2027 Administrateur au CA de GIEFCA TUNISIE 2025-2025 Administrateur au CA de AMEN SANTE 2021-2026
3	Assurances Maghreb	Ynen JEMAA	Administrateur	2025-2027	Activité Assurances	Administrateur au CA de ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A 2025-2027 Administrateur au CA de Maghreb Financière SICAR S.A 2025-2027 Administrateur au CA de Maghreb Immobilier 2023-2025 Administrateur au CA de CODWAY 2025-2027 Administrateur au CA de Tunisie Participations 2025-2027
4	Slim Maaoui	Lui-même	Administrateur	2025-2027	Retraité	NA
5	Abderrazak Ben Ammar	Lui-même	Administrateur	2025-2027	Gérant société Hermès Conseil SARL. Consultant SFI en Crédit-Bail.	Administrateur au CA de Hannibal Lease SA 2024-2026 Administrateur au CA de Gabès Invest Sicar SA 2023-2025
6	GAT VIE	Mourad ZAYANI	Administrateur	2025-2027	Activité Assurances	Administrateur au CA de GAT ASSURANCES 2025-2027 Administrateur au CA de GAT PROMOTION IMMOBILIERE 2025-2027 Administrateur au CA de GAT IMMOBILIER 2025-2027 Administrateur au CA de GAT INVESTISSEMENT 2023-2025
7	Mongi Ben Tkhayat	Lui-même	Administrateur Indépendant	2024-2026	Directeur Général chez AMEF Consulting et AMEF Training	NA
8	Naoufel Bouallegue	Lui-même	Administrateur Indépendant	2024-2026	Directeur Général chez la société SIDENOR	NA
9	Mohamed Kamel Saibi	Lui-même	Administrateur représentant des petits porteurs	2026-2028	Directeur Général CFE TUNISIE	NA

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

DELICE HOLDING

Siège social : Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 - Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Juin 2026, la Société DELICE HOLDING publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des administrateurs

I- Résolutions Adoptées

1^{re} RÉOLUTION : Approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2025, approuve lesdits rapports dans leur intégralité tels qu'ils ont été établis et présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

2^e RÉOLUTION : Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025, tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

3^e RÉOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales, approuve lesdites conventions ainsi que les opérations intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

4^e RÉOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2025 :

Résultat 2025	64 781 774,592
Résultats reportés	1 546 040,562
Résultats à affecter	66 327 815,154
Réserves légales	(3 316 390,758)
Bénéfice distribuable	63 011 424,396
Dividendes à distribuer	(60 397 988,200)
Report à nouveau	2 613 436,196

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à 0,550 dinar par action, soit un montant global de 60 397 988,200 DT de dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2025. La date de détachement est fixée pour le 13 Juillet 2026 et le paiement sera effectué le 15 Juillet 2026.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

5^e RÉOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve pour l'exécution de leur mandat et leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

6^e RÉSOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2025, à la somme globale et annuelle de 110 000 dinars, nette de la retenue à la source.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

7^e RÉSOLUTION : Fixation de la rémunération des membres des comités émanant du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres des comités émanant du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2025, à la somme globale et annuelle de 60 000 dinars, nette de la retenue à la source.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

8^e RÉSOLUTION : Information à l'Assemblée Générale Ordinaire en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des informations communiquées en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

9^e RÉSOLUTION : Autorisation de rachat et de revente des actions propres

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à intervenir sur le marché pour l'achat et la revente des actions de la Sociétés, conformément aux dispositions de l'article 19 du Règlement Général de la Bourse et à la réglementation en vigueur.

A ce titre l'Assemblée Générale Ordinaire délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de :

- Fixer les prix maximums d'achat et minimums de revente ;
- Déterminer le nombre maximum d'actions à acquérir ;

- Fixer le délai de réalisation du programme.

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'utilisation des réserves disponibles pour la couverture des éventuelles moins-values constatées lors de ces opérations.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

10^e RÉSOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire pour accomplir toutes les formalités légales et notamment de dépôt, de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Note	31/12/2025	31/12/2024	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072	549 072 620
Moins : amortissements		(35 218)	(35 218)	Réserve légale		19 225 619	15 909 228
	B-1	-	-	Résultats Reportés		2 613 437	1 546 041
				Réserves et primes liées au capital		324	324
Immobilisations corporelles		650 354	644 195	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES		570 912	566 528 212
Moins : amortissements		(568 670)	(476 821)				
	B-2	81 684	167 374				
Immobilisations financières		573 169	573 173				
Moins : Provisions		-	-	PASSIFS			
	B-3	573 169	573 173	PASSIFS NON COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS NON		573 251	573 340	Provisions pour risques et charges		650 674	612 224
ACTIFS COURANTS				PASSIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés	B-4	1 612 544	1 408 476	Fournisseurs et Comptes rattachés	B-9	20 664	30 170
Autres Actifs courants	B-5	54 018 937	35 173 710	Autres passifs courants	B-10	91 222 939	56 544 556
Placements et autres actifs financiers	B-6	32 200 128	12 914 633				
Liquidités et équivalents de liquidités	B-7	1 723 396	877 781				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		89 555 005	50 374 600	TOTAL DES PASSIFS		91 894 277	57 186 950
TOTAL DES ACTIFS		662 806	623 715	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		662 806	623 715 162

III- l'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserve légale	Réserves et primes <i>liées au capital</i>	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2025 avant affectation du résultat</u>	549 072 620	15 909 228	324	1 546 041	64 781 775	631 309 988
Affectation résultat 2025 Selon PV AGO du 11/06/2026		3 316 391		1 067 396	(4 383 787)	0
Dividendes à distribuer					(60 397 988)	-60 397 988
<u>Solde après affectation du résultat</u>	549 072 620	19 225 619	324	2 613 437	0	570 912 000

IV-La liste des administrateurs

Administrateur	Représenté par	Durée de mandat	Qualité « DH »	Principales activités professionnelles	Mandats au niveau des Conseils d'Administration
M. Mohamed MEDDEB	Lui-même	2025-2026-2027	Administrateur Président du Conseil d'Administration	Président Directeur Général La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet social : Fabrication lait et dérivés Président Directeur Général Société Tunisienne des Industries Alimentaires SA STIAL Objet social : Fabrication des dérivés du lait Président Directeur Général La Centrale Laitière du Nord SA « CLN » Objet social : Fabrication lait et dérivés Président Directeur Général La Centrale Laitière de Sidi Bouzid SA CLSB Objet social : Fabrication lait et dérivés Président Directeur Général La Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet social : Production de toute nature de boissons Président Directeur Général La Compagnie Fromagère SA « CF » Objet social : Fabrication des dérivés du lait Président Directeur Général Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA » Objet social : Activité Agricole Président Directeur Général Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale	Administrateur La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet social : Fabrication lait et dérivés Administrateur Société Tunisienne des Industries Alimentaires SA STIAL Objet social : Fabrication des dérivés du lait Administrateur La Centrale Laitière du Nord SA « CLN » Objet social : Fabrication lait et dérivés Administrateur La Centrale Laitière de Sidi Bouzid SA CLSB Objet social : Fabrication lait et dérivés Administrateur La Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet social : Production de toute nature de boissons Administrateur La Compagnie Fromagère SA « CF » Objet social : Fabrication des dérivés du lait Administrateur Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA » Objet social : Activité Agricole Administrateur Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale

				Président Directeur Général SOCIETE ZOHRA EXPLOITATION EAU MINERALE ET BOISSONS « ZEEMB » Gérant Société de Commerce et de Gestion SARL « SOCOGES » Gérant DELTA PLASTIC SARL « DP » Objet social : Fabrication des bouteilles et emballages en plastique	Administrateur SOCIETE ZOHRA EXPLOITATION EAU MINERALE ET BOISSONS « ZEEMB » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale
--	--	--	--	--	--

Administrateur	Représenté par	Durée de mandat	Qualité « DH »	Principales activités professionnelles	Mandats au niveau des Conseils d'Administration
Mme Nadia MEDDEB DJILANI	Lui-même	2025-2026-2027	Administrateur Directeur Général	Directeur Général Adjoint La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet social : Fabrication lait et dérivés Directeur Général Adjoint Société Tunisienne des industries alimentaires SA STIAL Objet social : Fabrication des dérivés du lait Directeur Général Adjoint La Centrale Laitière du Nord SA « CLN » Objet social : Fabrication lait et dérivés Directeur Général Adjoint La Centrale Laitière de Sidi Bouzid SA CLSB Objet social : Fabrication lait et dérivés Directeur Général Adjoint Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet social : Production de toute nature de boissons Directeur Général Adjoint SOCIETE ZOHRA EXPLOITATION EAU MINERALE ET BOISSONS « ZEEMB » Directeur Général Adjoint Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA » Objet social : Activité Directeur Général Adjoint Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale Co-Gérant HAUSSMAN PRO IMMOBILIER SARL « HPI » Objet social : Promoteur Immobilier Co-Gérant DELTA PLASTIC SARL « DP » Objet social : Fabrication des bouteilles et emballages en plastique	Administrateur La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet social : Fabrication lait et dérivés Administrateur Société Tunisienne des Industries Alimentaires SA STIAL Objet social : Fabrication des dérivés du lait Administrateur La Centrale Laitière du Nord SA « CLN » Objet social : Fabrication lait et dérivés Administrateur La Centrale Laitière de Sidi Bouzid SA CLSB Objet social : Fabrication lait et dérivés Administrateur Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet social : Production de toute nature de boissons Administrateur SOCIETE ZOHRA EXPLOITATION EAU MINERALE ET BOISSONS « ZEEMB » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale Administrateur Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA » Objet social : Activité agricole Administrateur Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale

				Gérant GDI LISSADIRAT SUARL Commerce et export	
				Gérant DELICE ACADEMY Formation	

Administrateur	Représenté par	Durée de mandat	Qualité « DH »	Principales activités professionnelles	Mandats au niveau des Conseils d'Administration
M. Mohamed Ali MEDDEB	Lui-même	2025-2026-2027	Administrateur Directeur Général Adjoint	Président Directeur Général M A M PACK SA Objet social : Fabrication des emballages en plastique Gérant TUNISIAN UNIQUE CONCEPT SARL Objet social : Conseil en gestion et management de tous établissements de restauration Gérant GLOBAL PRODUCTS TRADING "GPT" SUARL Objet social : L'importation et la vente sur le territoire Tunisien des produits Agro-alimentaires de tous genres.	Administrateur M A M PACK SA Objet social : Fabrication des emballages en plastique Administrateur Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA » Objet social : Activité agricole Administrateur Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale Administrateur La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet social : Fabrication lait et dérivés Administrateur SOCIETE ZOHRA EXPLOITATION EAU MINERALE ET BOISSONS « ZEEMB » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale Administrateur Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet social : Production de toute nature

					de boissons
--	--	--	--	--	-------------

Administrateur	Représenté par	Durée de mandat	Qualité « DH »	Principales activités professionnelles	Mandats au niveau des Conseils d'Administration
Mme Cyrine MEDDEB ABIDI	Lui-même	2025-2026-2027	Administrateur Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet social : Fabrication lait et dérivés Directeur Général Adjoint La Centrale Laitière du Nord SA « CLN » Objet social : Fabrication lait et dérivés Directeur Général Adjoint La Centrale Laitière de Sidi Bouzid SA CLSB Objet social : Fabrication lait et dérivés Directeur Général Adjoint Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet social : Production de toute nature de boissons Directeur Général Adjoint Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale Co-Gérant DELTA PLASTIC SARL « DP » Objet social : Fabrication des bouteilles et emballages en plastique Co-Gérant HAUSSMAN PRO IMMOBILIER SARL « HPI » Objet social : Promoteur Immobilier	Administrateur La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet social : Fabrication lait et dérivés Administrateur La Centrale Laitière du Nord SA « CLN » Objet social : Fabrication lait et dérivés Administrateur La Centrale Laitière de Sidi Bouzid SA CLSB Objet social : Fabrication lait et dérivés Administrateur Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet social : Production de toute nature de boissons Administrateur Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale Administrateur Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA » Objet social : Activité agricole Administrateur M A M PACK SA Objet social : Fabrication des emballages

					en plastique Administrateur SOCIETE ZOHRA EXPLOITATION EAU MINERALE ET BOISSONS « ZEEMB » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale
--	--	--	--	--	--

Administrateur	Représenté par	Durée de mandat	Qualité « DH »	Principales activités professionnelles	Mandats au niveau des Conseils d'Administration
Monsieur Ahmed MEDDEB	Lui-même	2025-2026-2027	Administrateur Membre du Comité permanent d'Audit Interne Membre du Comité de performance et transformation	Co-Gérant Société de Commerce et de Gestion SARL « SOCOGES » Objet social : transport et logistique Directeur Général Adjoint Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet social : Production de toute nature de boissons Directeur Général Adjoint Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale Directeur Général Adjoint Société Zohra Exploitation Eau Minérale Et Boissons « ZEEMB » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale	Administrateur La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet social : Fabrication lait et dérivés Administrateur Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet social : Production de toute nature de boissons Administrateur Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA » Objet social : Activité agricole Administrateur Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale Administrateur SOCIETE ZOHRA EXPLOITATION EAU MINERALE ET BOISSONS « ZEEMB » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale Administrateur M A M PACK SA

					Objet social : Fabrication des emballages en plastique
--	--	--	--	--	--

Administrateur	Représenté par	Durée de mandat	Qualité « DH »	Principales activités professionnelles	Mandats au niveau des Conseils d'Administration
Mme Houeïda NASRA MEDDEB	Lui-même	2025-2026-2027	Administrateur	Gérant Société COLAITFRAIS SARL	Administrateur La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet social : Fabrication lait et dérivés Administrateur Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet social : Production de toute nature de boissons Administrateur Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA » Objet social : Activité agricole Administrateur SOCIETE ZOHRA EXPLOITATION EAU MINERALE ET BOISSONS « ZEEMB » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale

Administrateur	Représenté par	Durée de mandat	Qualité « DH »	Principales activités professionnelles	Mandats au niveau des Conseils d'Administration
M. Boubaker MEHRI	Lui-même	2025-2026-2027	Administrateur Membre du Comité permanent d'Audit Interne	Gérant de la société Mehri formation et conseil Administrateur	Administrateur La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet social : Fabrication lait et dérivés Administrateur La Centrale Laitière du Nord SA « CLN » Objet social : Fabrication lait et dérivés

			Membre du Comité de performance et transformation	Administrateur indépendant	Administrateur La Centrale Laitière de Sidi Bouzid SA CLSB Objet social : Fabrication lait et dérivés Administrateur Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet social : Production de toute nature de boissons Administrateur La Compagnie Fromagère SA « CF » Objet social : Fabrication des dérivés du lait Administrateur Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA » Objet social : Activité agricole Administrateur Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale Administrateur SOCIETE ZOHRA EXPLOITATION EAU MINERALE ET BOISSONS « ZEEMB » Objet social : Conditionnement de l'eau minérale Al Baraka Bank Administrateur indépendant GIVALAIT Groupement interprofessionnel des viandes rouges et du lait Représentant l'union tunisienne de l'industrie du commerce et de l'artisanat, membre du Conseil d'Administration de GIVALAIT. OEP « Office d'élevage et des pâturages Membre du Conseil d'Administration CTAA « Le Centre Technique de l'Agro-alimentaire » Membre du Conseil d'Administration
--	--	--	--	----------------------------	---

Administrateur	Représenté par	Durée de mandat	Qualité « DH »	Principales activités professionnelles	Mandats au niveau des Conseils d'Administration et des conseils de surveillance
M. Slaheddine LADJIMI	Lui-même	2025-2026-2027	Administrateur Membre du Comité permanent d'Audit Interne Membre du Comité de performance et transformation	Président du Conseil d'Administration ODDO TUNISIE SA Objet social : Société de droit tunisien totalement exportatrice Président du Conseil d'Administration COMAR ASSURANCE SA Objet social : institution financière d'assurance Président du Conseil d'Administration AMEN SANTE SA Objet social : Gestions des cliniques Président du Conseil d'Administration HAYETASSURANCE SA Objet social : institution financière d'assurance SMART TUNISIE : Président du comité d'audit Objet : la commercialisation et la distribution en gros des produits d'informatique et d'impression	Administrateur ODDO TUNISIE SA Objet social : Société de droit tunisien totalement exportatrice Administrateur COMAR ASSURANCE SA Objet social : institution financière d'assurance Administrateur AMEN SANTE SA Objet social : Gestions des cliniques Administrateur HAYETASSURANCE SA Objet social : institution financière d'assurance Membre du conseil de surveillance Amen BANK Objet : institution financière Administrateur indépendant SMART TUNISIE Objet : la commercialisation et la distribution en gros des produits d'informatique et d'impression

Administrateur	Représenté par	Durée de mandat	Qualité « DH »	Principales activités professionnelles	Mandats au niveau des Conseils d'Administration
Monsieur Malek ZANZOURI	Lui-même	2025-2026-2027	Administrateur Indépendant Membre du Comité permanent d'Audit Interne Président du Comité de performance et transformation		Administrateur indépendant L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD SA

Administrateur	Représenté par	Durée de mandat	Qualité « DH »	Principales activités professionnelles	Mandats au niveau des Conseils d'Administration
Monsieur Kamel LOUHAICHI	Lui-même	2025-2026-2027	Administrateur Indépendant Président du Comité permanent d'Audit Interne Membre Comité de performance et transformation	Conseiller en Stratégie et Investissement, Conduite du Changement et Diplomatie Economique. PDG de la Société « CAP VALEUR »	Administrateur indépendant LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING SA (CIL) Administrateur indépendant STB SICAR (désignation récente suite AGO du 07 avril 2026)

Administrateur	Représenté par	Durée de mandat	Qualité « DH »	Principales activités professionnelles	Mandats au niveau des Conseils d'Administration
Monsieur Raouf RIAHI	Lui-même	2025-2026-2027	Administrateur Représentant des petits porteurs Membre du Comité permanent d'Audit Interne Membre du Comité de performance et transformation	Conseil stratégique en continuité d'activité, planification de crise et résilience organisationnelle auprès de la CIPRES (Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale). Gérant de la société Gestion des risques en sécurité et sureté -SARL	

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 4.1.1, Rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine 2015 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 Juin 2026, la société Carthage Cement publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. LES RESOLUTIONS ADOPTEES :

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

2^{ème} RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2025 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

3^{ème} RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

4^{ème} RESOLUTION : Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement des dits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir un bénéfice net de **40 118 610 DT**.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat de l'exercice 2025	40 118 610
Résultats Reportés	-15 625 987
Résultat à affecter	24 492 623
Réserve légale (5%)	-1 224 631
Résultat Distribuable	23 267 992
Dividendes (65 millimes/Action)	-22 335 621
Solde à affecter aux résultats reportés	932 371

Les dividendes distribués aux actionnaires relatifs à l'exercice 2025 soit **0,065 Dinar** par action de valeur nominale de "un dinar" entièrement libérée, équivalent à un montant de **22 335 621 Dinars**, soit un taux de distribution de **96%** du résultat distribuable. Les dividendes seront mis en paiement à compter du 12 Aout 2026 auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de « TUNISIE CLEARING » (la date du détachement des dividendes est fixée pour le 10 Aout 2026).

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

6^{ème} RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

7^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2025 à 2000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT en net par administrateur.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

8^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres des comités d'audit, stratégique, de rémunération et juridique au titre de l'exercice 2025

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres des comité d'audit, stratégique, de rémunération, et juridique au titre de l'exercice 2025 à 1000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8000 DT nets par administrateur.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

9^{ème} RESOLUTION : Nomination d'administrateurs pour les exercices 2026, 2027 et 2028

L'assemblée générale ordinaire constatant que les mandats des cinq administrateurs :

- Monsieur Sami BEN JEMAA
- La société BINA CORP (premier siège)
- La société BINA CORP (deuxième siège)
- La société ALKARAMA HOLDING
- Monsieur Rabeh JERAD (Administrateur indépendant)

sont arrivés à terme, décide de renouveler leurs mandats et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

10^{ème} RESOLUTION : Nomination de commissaires aux comptes pour les exercices 2026,2027 et 2028

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat du commissaire aux comptes « Cabinet Fayçel HAMROUNI » est arrivé à terme, L'assemblée générale ordinaire, décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

11^{ème} RESOLUTION : Ratification de la nomination d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour les exercices 2025,2026 et 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Karim DRIRA, en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans (2025-2026-2027) qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027 et ce suite à son élection lors de l'Assemblée Spéciale Elective tenue le 21 juillet 2025.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

12^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

2-BILAN APRES AFFECTATION DE RESULTAT

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	31-déc 2025	31-déc 2024
ACTIFS		
<u>Actifs non courants</u>		
<i>Actifs immobilisés</i>		
Immobilisations incorporelles	5 936 486	5 599 883
Moins : amortissements	-4 141 833	-3 819 670
	1 794 653	1 780 213
Immobilisations corporelles	1 141 786 887	1 095 881 895
Moins : amortissements	-604 683 986	-550 740 880
	537 102 901	545 141 015
Immobilisations financières	67 112 994	61 576 210
Moins : provisions	-96 217	-96 217
	67 016 777	61 479 993
<i>Total des actifs immobilisés</i>	605 914 331	608 401 221
<u>Total des actifs non courants</u>	605 914 331	608 401 221
<u>Actifs courants</u>		
Stocks	168 591 857	144 157 632
Moins : Provisions	-951 101	-951 101
	167 640 756	143 206 531
Clients et comptes rattachés	31 670 726	39 515 406
Moins : Provisions	-10 420 435	-7 547 721
	21 250 291	31 967 685
Autres actifs courants	40 980 140	38 381 555
Liquidités et équivalents de liquidités	56 984 543	51 565 274
<u>Total des actifs courants</u>	286 855 730	265 121 045
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>	892 770 061	873 522 266

	31-déc 2025	31-déc 2024
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
<u>Capitaux propres</u>		
Capital social	343 624 940	343 624 940
Réserve légale	1 813 432	588 801
Autres capitaux propres	-	-
Prime d'émission	-	-
Résultats reportés	932 371	-15 625 987
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	346 370 743	328 587 754
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	346 370 743	328 587 754
<u>Passifs</u>		
<i>Passifs non courants</i>		
Emprunts	209 454 322	239 835 063
Crédits bail	3 328 500	1 630 341
Comptes courants actionnaires	52 277 356	52 277 356
Autres passifs non courants	12 326 151	14 715 110
Provisions pour risques et charges	11 196 532	9 838 005
<u>Total des passifs non courants</u>	288 582 861	318 295 875
<i>Passifs courants</i>		
Fournisseurs et comptes rattachés	57 261 671	43 935 891
Autres passifs courants	113 271 630	93 937 487
Concours bancaires et autres passifs financiers	87 283 156	88 765 259
<u>Total des passifs courants</u>	257 816 457	226 638 637
<u>Total des passifs</u>	546 399 318	544 934 512
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	892 770 061	873 522 266

3-ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(en dinars tunisiens)	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2025 avant affectation du Résultat	343 624 940	588 801	-15 625 987	40 118 610	368 706 364
Affectation du résultat 2025 approuvée par l'AGO du 24/06/2026		1 224 631	16 558 358	-17 782 989	0
Dividendes distribués				-22 335 621	-22 335 621
Capitaux propres au 31 décembre 2024 après affectation du Résultat	343 624 940	1 813 432	932 371	0	346 370 743

4-LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Principales Activités OU Objet Social	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administrations
SAMI BEN JAMAA	Lui-même	Président du Conseil d'Administration	2026-2027-2028	Directeur Général ALKARAMA HOLDING	Alpha International Tunisie (2020/2022) Alpha Bus Tunisie (2020/2022) Karthago Invest (2021/2023) SILT-SICAF (2013/2015) Tunisian Investment Company (2021/2023) Zitouna Telecom (mars 2023/Février 2026) Al Baraka (Juillet 2021/Juillet 2024) Société de promotion immobilière Sidi Kantaoui (2022/2024) Société de promotion touristique 209 (depuis 2019)
ETAT TUNISIEN	BRAHIM SANAA	Administrateur	2024-2025-2026	###	###
ETAT TUNISIEN	NEZIHA ABBES	Administrateur	2025-2026-2027	###	###
ALKARAMA HOLDING	Taoufik AMMAR	Administrateur	2026-2027-2028	Gestion des participations dans les sociétés confisquées	Newrest Catering (Président du conseil d'administration 2020/2022)
BINA CORP	Sonia CHEOUR	Administrateur	2026-2027-2028	Etude, Réalisation et gestion des projets spécialisés dans la fabrication des matériaux de construction	###
BINA CORP	Aida CHERIF	Administrateur	2026-2027-2028	Etude, Réalisation et gestion des projets spécialisés dans la fabrication des matériaux de construction	###
RABAH JERAD	Lui-même	Administrateur indépendant	2026-2027-2028	Retraité	###
Mohamed AMMAR	Lui-même	Administrateur indépendant	2025-2026-2027	Retraité	###
Karim DRIRA	Lui-même	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	2025-2026-2027	Directeur de Cap invest	Telnet (2025-2027)

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026, pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.

Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2026, pour tout placement sollicité après le 20/10/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re

Société Anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de nominal 5 dinars
entièrement libérées

Siège social : 12, Avenue du Japon -1073-Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Tunis Re de 100 000 000 D à 200 000 000D

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24/04/2026 a décidé d'augmenter le capital de la société Tunis Re d'un montant de 100 000 000 D pour le porter de 100 000 000 D à 200 000 000D selon les modalités suivantes :

- 25 000 000D par incorporation de réserves prélevé sur le compte « Primes d'émission » par émission de 5 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 D chacune à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.
- 75 000 000D par émission de 15 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 D chacune à souscrire en numéraire à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de huit (8) dinars l'action, soit cinq (5) dinars de nominal et trois (3) dinars de prime d'émission.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

Objectifs de l'émission :

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la société qui vise principalement à :

- Se rapprocher des exigences réglementaires imposées aux réassureurs à l'étranger pour préserver son activité ;
- Soutenir la croissance du portefeuille et consolider son positionnement sur les marchés régionaux ;
- Préserver la confiance des cédantes, courtiers et partenaires ;
- Renforcer la résilience de la société face aux scénarios extrêmes ;
- Consolider durablement le ratio de solvabilité ;
- Optimiser les négociations au niveau de son couverture en rétrocession avec une meilleure rétention et une maîtrise des coûts ;
- Créer des conditions plus favorables à la génération de valeur à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 100MD réparti comme suit :

- 25MD par incorporation de réserves et attribution de 5 000 000 actions nouvelles gratuites
- 75MD par souscription en numéraire et émission de 15 000 000 actions nouvelles

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

1- Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de réserves pour un montant de 25 000 000D à prélever sur le compte « Primes d'émission » et la création de 5 000 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5D chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/09/2026**.

2- Augmentation du capital en numéraire

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 8D, soit 5D de valeur nominale et 3D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles est réservée à titre préférentiel à tous les anciens actionnaires de la société ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes. Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leurs droits préférentiels de souscription à la présente augmentation de capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **15/09/2026** au **02/10/2026** inclus¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **12/10/2026** au **16/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **02/10/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **26/10/2026** au **30/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 56 250 000D, correspondant à 11 250 000 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Tunis Re exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8D, soit 5D de valeur nominale et 3D de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par **(3)** jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, TUNISIE CLEARING créditera le compte indisponible **n°03 135 120 0321 046263 87** ouvert sur les livres de la **Banque Nationale Agricole**, la succursale de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe. Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **02/10/2026 à 16H** à BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse (centralisateur).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible, via le système de Tunisie Clearing « TANIT CSD » et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Souscription à titre irréductible :

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre irréductible.

Souscription à titre réductible :

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre réductible.

TUNISIE CLEARING informe le centralisateur ainsi que tous les IAA de la répartition des titres nouveaux.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit **11 250 000 actions**).

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les modalités pratiques des souscriptions ainsi que les dates de règlement livraison seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

3- Jouissance des actions émises :

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2026**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS :

Droits attachés aux titres émis :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables dans les conditions légales et réglementaires qui leurs sont applicables.

Régime fiscal applicable :

Les revenus liés aux actions demeurent soumis à la réglementation fiscale en vigueur, notamment aux dispositions du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés et du code de la TVA.

Marché des titres

Depuis le 11/05/2010, les actions de « Tunis Re » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 20 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de « Tunis Re » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/09/2026**, droits de souscription et droits d'attribution, détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 5 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/09/2026**, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **15/09/2026 au 02/10/2026 inclus²**.

Les négociations en bourse des droits d'attribution commenceront le **15/09/2026**.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7V80IIPXT3 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7EURHDVPK3 » durant la période de souscription préférentielle, soit du **15/09/2026 au 02/10/2026 inclus²**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TNN7S0C2GJM1 » à partir du **15/09/2026**.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur les dits actions et droits négociés en bourse.

² Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **02/10/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Le prospectus relatif à la présente émission visé par le CMF en date du **31/08/2026 sous le n°26/1184** est mis à la disposition du public sans frais auprès de « Tunis Re » : 12, Avenue du Japon -1073- Tunis, de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse : Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD-1053-Les Berges du lac, Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et de Tunis Re : www.tunisre.com.tn .

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site internet au plus tard le 31/08/2026.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site internet au plus tard le 20/10/2026.

2026- AS – 1061

AVIS DE SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035
Ariana

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 30 juin 2026 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Mohamed Hzami (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN : LES ACTIFS
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Actifs non courants				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		2 469 669	2 456 176	2 469 669
Moins: amortissements		(2 408 825)	(2 395 980)	(2 408 115)
Total immobilisations incorporelles	(1)	60 844	60 196	61 554
Immobilisations corporelles		168 670 775	149 329 058	164 388 133
Moins: amortissements		(119 940 248)	(115 268 877)	(117 601 176)
Total immobilisations corporelles	(1)	48 730 527	34 060 181	46 786 957
Immobilisations financières		1 957 790	1 941 134	1 957 790
Moins: provisions		(138 822)	(138 822)	(138 822)
Total immobilisations financières	(2)	1 818 968	1 802 312	1 818 968
Total des actifs immobilisés		50 610 339	35 922 689	48 667 479
Total des actifs non courants		50 610 339	35 922 689	48 667 479
Actifs courants				
Stocks		7 060 457	6 264 344	7 231 721
Moins: provisions		(1 255 897)	(988 897)	(1 108 897)
Stocks nets	(3)	5 804 560	5 275 447	6 122 824
Clients et comptes rattachés		39 398 984	32 126 269	52 921 651
Moins: provisions		(1 801 637)	(1 893 435)	(1 741 637)
Clients et comptes rattachés nets	(4)	37 597 347	30 232 834	51 180 014
Autres actifs courants		46 022 117	49 979 488	16 079 390
Moins: provisions		(3 125 238)	(2 769 247)	(3 125 238)
Autres actifs courants nets	(5)	42 896 879	47 210 241	12 954 152
Placements et autres actifs financiers	(6)	52 002 178	56 003 221	58 002 178
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	2 751 194	36 596	3 667 827
Total des actifs courants		141 052 158	138 758 339	131 926 995
TOTAL DES ACTIFS		191 662 497	174 681 028	180 594 474

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Capitaux propres				
Capital social		40 937 600	40 937 600	40 937 600
Réserves		4 093 760	4 093 760	4 093 760
Subventions d'investissements		590	15 107	590
Fonds Social		392 527	503 425	335 540
Résultats reportés		59 720 138	44 960 873	44 960 873
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		105 144 615	90 510 765	90 328 363
Résultat de l'exercice		16 897 550	25 229 536	29 833 264
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	122 042 165	115 740 301	120 161 627
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts	(9)	1 212 464	635 584	1 172 143
Autres passifs financiers	(10)	9 845 959	9 732 375	9 899 230
Provisions		-	79 735	-
Total des passifs non courants		11 058 423	10 447 694	11 071 373
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	28 374 774	15 958 955	30 941 446
Autres passifs courants	(12)	29 943 585	30 092 871	18 215 858
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	243 550	2 441 207	204 170
Total des passifs courants		58 561 909	48 493 033	49 361 474
Total des passifs		69 620 332	58 940 727	60 432 847
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		191 662 497	174 681 028	180 594 474

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Revenus	(14)	17 028 727	18 616 760	37 602 711
Coût des ventes	(15)	(14 599 798)	(15 542 264)	(31 561 749)
Marge brute		2 428 929	3 074 496	6 040 962
Autres produits d'exploitation	(16)	934 026	681 885	1 281 717
Frais de distribution	(17)	(722 661)	(952 864)	(1 649 948)
Frais d'administration	(18)	(1 631 681)	(1 746 894)	(3 755 890)
Autres charges d'exploitation	(19)	(374 886)	(206 034)	(608 350)
Résultat d'exploitation		633 727	850 589	1 308 491
Produits financiers nets	(20)	1 199 700	945 986	2 092 352
Produits des placements		2 065 401	2 445 297	4 322 570
Produits des participations	(21)	14 098 872	21 748 260	21 748 260
Autres gains ordinaires		157 015	365 329	3 196 632
Autres pertes ordinaires		(306 837)	(86 846)	(13 827)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		17 847 878	26 268 615	32 654 478
Impôt sur les sociétés	(22)	(950 328)	(1 039 079)	(2 821 214)
Résultat des activités ordinaires après impôt		16 897 550	25 229 536	29 833 264

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients		32 514 634	34 888 882	59 029 599
Intérêts reçus		2 247 420	2 463 487	4 190 768
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		(26 228 258)	(30 211 566)	(50 949 699)
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(23)	(6 512 868)	(4 434 599)	(7 990 991)
Intérêts payés	(24)	(83 969)	(108 181)	(217 162)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		1 936 959	2 598 023	4 062 515
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	(25)	(8 830 588)	(5 210 836)	(10 715 296)
Encaissements sur cession d'immobilisations		124 034	40 868	40 870
Remboursement des sinistres		-	-	2 644 471
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(8 706 554)	(5 169 968)	(8 029 955)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions payés		-	-	(12 283 520)
Dividendes et autres distributions reçus		-	-	21 748 260
Remboursement d'emprunts		(97 877)	(276 340)	(494 191)
Encaissement/Décaissement Certificat de dépôt	(26)	6 000 000	(2 000 000)	(4 000 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		5 902 123	(2 276 340)	4 970 549
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités	(27)	(49 162)	(61 309)	(72 796)
Variation de trésorerie		(916 634)	(4 909 592)	930 313
Trésorerie au début de l'exercice		3 667 828	2 737 515	2 737 515
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(28)	2 751 194	(2 172 079)	3 667 828

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 30 juin 2026

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 30 Juin 2026		31/12/2025
Revenus et autres produits	17 028 727	Déstockage de production	429 210			
Total	17 028 727	Total	429 210	Production	16 599 517	37 440 586
Production	16 599 517	Achats consommés	8 306 224	Marge sur coût matières	8 293 293	16 774 331
Marge sur coût matières	8 293 294	Autres charges externes	2 706 025			
Total	8 293 294	Total	2 706 025	Valeur Ajoutée Brute	5 587 268	12 073 206
Valeur Ajoutée Brute	5 587 269	Impôts et taxes	39 765			
		Charges de personnel y compris TFP et FOPROLOS	4 003 896			
Total	5 587 269	Total	4 043 661	Excédent brut d'exploitation	1 543 607	4 210 012
Excédent brut d'exploitation	1 543 607	Autres charges ordinaires	3 254 711			
Autres produits d'exploitation	934 026	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 827 691			
Produits des participations	14 098 872	Charges Diverses	16 216			
Produits des placements		Autres Pertes	306 837			
Produits Financiers	3 418 741	Charges Financières	153 639			
Autres gains	157 015	I. S.	950 328			
Total	20 152 261	Total	3 254 711	Résultat des activités ordinaires	16 897 550	29 833 264
Résultat positif des activités ordinaires	16 897 550	Effet négatif des modifications comptables	-	Résultat net après modifications comptables	16 897 550	29 833 264

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 30 juin 2026

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges
Coût des ventes	14 599 798	8 643 042	2 735 772	1 522 691	1 698 293
Frais de distribution	722 661	63 025	534 374	3 248	122 014
Frais d'administration	1 631 681	29 366	733 750	301 752	566 813
Autres charges d'exploitation	374 886	-	-	-	374 886
I/S	950 328	-	-	-	950 328
	18 279 354	8 735 433	4 003 896	1 827 691	3 712 334

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures

Notes aux États Financiers

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.
- Les états financiers intermédiaires ont été arrêtés selon les mêmes principes et méthodes comptables utilisés pour l'arrêté des états financiers annuels les plus récents, soit au 31/12/2025.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillage	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Emballages commerciaux	10%
Matériel informatique	33.33%

La date de départ des amortissements des immobilisations est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporise.

Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

- Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

- Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

Stocks

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2025	Acquisitions	Reclassement IEC	Cessions	Valeurs brutes au 30/06/2026
Immobilisations incorporelles	2 469 669	-	-	-	2 469 669
Logiciels	2 449 669	-	-	-	2 449 669
Fonds de commerce	20 000	-	-	-	20 000
Immobilisations corporelles	164 388 133	4 663 052	-	(380 410)	168 670 775
Terrains	907 294	-	-	-	907 294
Constructions	4 681 977	-	-	-	4 681 977
M.M.B & A.A.I	25 773 202	-	1 932 907	-	27 706 109
Matériel et outillage	53 260 387	-	(274 552)	-	52 985 835
Emballages	55 904 467	-	973 016	-	56 877 483
Matériel de transport	4 822 261	157 860	11 136	(380 410)	4 610 847
Immobilisations encours	19 038 545	4 505 192	(2 642 507)	-	20 901 230
Total	166 857 802	4 663 052	-	(380 410)	171 140 444

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeur amortissements au 31/12/2025	Dotation de l'exercice (a)	Cessions	Valeurs amortissements au 30/06/2026
Immobilisations incorporelles	(2 408 115)	(710)	-	(2 408 825)
Logiciels	(2 408 115)	(710)	-	(2 408 825)
Fonds de commerce	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	(117 601 176)	(2 662 316)	323 244	(119 940 248)
Constructions	(3 809 382)	(64 185)	-	(3 873 568)
Matériel et outillage	(46 954 956)	(684 257)	-	(47 639 213)
Matériel de transport	(3 304 034)	(190 077)	323 244	(3 170 867)
M.M.B & A.A.I	(18 731 453)	(848 232)	-	(19 579 685)
Emballages	(44 801 350)	(875 565)	-	(45 676 915)
Total	(120 009 291)	(2 663 026)	323 244	(122 349 073)

(a) Les frais d'amortissement des immobilisations engagés par Air Liquide Tunisie en lieu et place de Air Liquide Tunisie Services ont été refacturés au 30 juin 2026 et ont été présentés en déduction du compte dotation aux amortissements pour un montant de 1.042.334DT.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Titres de participation (a)	754 046	754 046	754 046
Prêts au personnel	64 816	64 816	64 816
Dépôts et cautionnements	1 138 928	1 122 272	1 138 928
Total brut	1 957 790	1 941 134	1 957 790
Provisions pour dépréciation	(138 822)	(138 822)	(138 822)
Total net	1 818 968	1 802 312	1 818 968

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans la filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749.940 DT correspondant à la détention de 99,99% de son capital.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Matières premières	294 888	493 052	270 519
Matières consommables	5 938 950	4 944 782	5 629 024
Gaz fabriqués	826 619	826 510	988 440
Marchandises en transit	-	-	343 738
Total brut	7 060 457	6 264 344	7 231 721
Provision pour dépréciation des stocks	(1 255 897)	(988 897)	(1 108 897)
Total net	5 804 560	5 275 447	6 122 824

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Air Liquide Tunisie Services	34 452 115	26 756 585	47 188 181
Autres clients	4 946 869	5 369 684	5 733 470
Total brut	39 398 984	32 126 269	52 921 651
Provision pour dépréciation des clients	(1 801 637)	(1 893 435)	(1 741 637)
Total net	37 597 347	30 232 834	51 180 014

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Charges payées ou comptabilisées d'avance	131 960	76 620	1 650
Sociétés du Groupe (a)	8 619 344	6 748 337	7 453 445
Consignations en douane	111 067	110 701	111 067
Produits à recevoir (b)	25 761 717	32 510 513	292 915
Fournisseurs débiteurs	3 417 167	4 133 035	2 964 587
Report TVA	1 994 057	1 125 375	-
Report d'IS	2 152 850	2 899 566	1 864 051
Autres comptes d'actifs courants	3 833 955	2 375 341	3 391 675
Total brut	46 022 117	49 979 488	16 079 390
Provision pour dépréciation des autres actifs	(3 125 238)	(2 769 247)	(3 125 238)
Total	42 896 879	47 210 241	12 954 152

- a) Ce poste enregistre principalement les refacturations des charges du personnel aux autres sociétés non tunisiennes du groupe Air Liquide (Air Liquide IT, Air Liquide Middle East et India Holding, Air Liquide MENA...)
- b) Ce poste enregistre notamment la redevance due par Air Liquide Tunisie Services à Air Liquide Tunisie au titre du premier semestre de l'exercice 2026 pour un montant de 9.882.950 DT ainsi que les dividendes à recevoir de Air Liquide Tunisie Services d'un montant de 14.098.872 DT.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Prêts à moins d'un an accordé au personnel	-	1 043	-
Titres de placement	42 002 178	46 002 178	48 002 178
Billet de trésorerie	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Total	52 002 178	56 003 221	58 002 178

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Banque de Tunisie	2 713 462	-	3 631 946
UBCI	29 187	29 608	29 608
Autres établissements bancaires	1 685	2 012	2 011
Caisses	6 860	4 976	4 262
Total	2 751 194	36 596	3 667 827

BILAN – PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31.12.2025 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2025	Autres variations	Au 30 juin 2026
Capital social (a)	40 937 600	-	-	40 937 600
Réserve légale	4 093 760	-	-	4 093 760
Fonds Social (c)	335 540	500 000	(443 013)	392 527
Résultat reportés	44 960 873	14 759 265	-	59 720 138
Subvention d'investissement	590	-	-	590
Résultat de l'exercice	29 833 264	(29 833 264)	16 897 550	16 897 550
Total	120 161 627	b (14 574 000)	16 454 537	122 042 165

(a) Le capital est divisé en 1 637 504 actions de 25 DT chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 juin 2026 statuant sur les états financiers de 2025.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59,11%
Groupe Banque de Tunisie	328 104	20,04%
Banque Nationale Agricole	181 147	11,06%
Autres Actionnaires	160 320	9,79%
Total	1 637 504	100,00%

Le résultat par action se présente comme suit au 30 juin 2026

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Résultat net	16 897 550	25 229 536	29 833 264
Nombre d'actions moyen pondéré	1 637 504	1 637 504	1 637 504
Résultat par action (DT)	10,319	15,407	18,219

(c) Le Fonds Social : Toutes les charges imputées au fonds social sont considérées comme non remboursables.

Fonds social au 01.01.2026	(335 540)
Affectation Résultat 2025	(500 000)
Dépenses non remboursables	443 013
Dépenses remboursables	-
Fonds social au 30.06.2026	(392 527)

NOTE 9 : EMPRUNTS

Le solde de ce poste est entièrement constitué de dettes leasing et s'analyse comme suit :

	Solde au 31.12.2025	Nouveaux emprunts 2026	Remboursements 2026	Reclassements 2026	Solde au 30.06.2026
Dettes Leasing (Non courant)	1 172 143	157 860	-	(117 539)	1 212 464
Dettes Leasing (courant)	192 130	-	(97 876)	117 539	211 793

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Fournisseurs d'exploitation	15 469 708	2 935 862	12 391 696
Fournisseurs d'immobilisation	1 206 904	2 059 798	2 240 571
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	7 636 181	9 093 857	7 268 900
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	4 061 981	1 869 438	9 040 279
Total	28 374 774	15 958 955	30 941 446

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Charges à payer (a)	8 601 261	12 232 426	11 397 403
C.N.S.S.	867 556	845 136	834 444
Compte courant actionnaires (b)	14 666 633	12 376 289	92 634
Produits constatés d'avance	242 424	139 759	60 405
TVA	-	-	814 217
Société du Groupe (c)	583 754	205 646	201 018
Personnel - rémunérations dues	247 677	-	240 105
Impôts et taxes	308 515	361 014	658 486
Autres créditeurs	4 425 765	3 932 601	3 917 146
Total	29 943 585	30 092 871	18 215 858

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges à payer au titre des redevances ALSA, ALIT et ALMEIH.

(b) Ce poste enregistre essentiellement les dividendes à payer

(c) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par la société Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Banque de Tunisie	-	2 208 674	-
Intérêts échus non courus	31 757	30 701	12 040
Échéance Emprunts à moins d'un an	211 793	201 832	192 130
Total	243 550	2 441 207	204 170

ETAT DE RESULTAT

NOTE 14 : REVENUS

Le total de ce poste englobe le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant le premier semestre de 2026 pour 17.028.727 DT et pour 18.616.760 DT en 2025.

NOTE 15 : COÛTS DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Achats consommés	8 643 042	10 064 690	20 755 808
Frais de personnel	2 735 772	2 878 789	5 388 732
Amortissements et provisions	1 522 691	1 235 166	3 189 383
Services extérieurs	1 698 293	1 363 619	2 227 826
Total	14 599 798	15 542 264	31 561 749

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Location	29 054	25 793	56 416
Produits divers de refacturations (a)	904 972	641 575	1 196 267
Quote-part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	-	14 517	29 034
Total	934 026	681 885	1 281 717

- (a) Ce poste enregistre principalement les frais de mise à disposition de personnels expérimentés et qualifiés au profit de la société ALMEIH (société non tunisienne) et les frais du projet d'assistance informatique au profit de la société Air Liquide IT (société non tunisienne).

NOTE 17 : FRAIS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Achats non stockés	63 025	16 980	31 057
Frais de personnel	534 374	431 385	863 090
Services extérieurs	122 014	480 101	699 980
Amortissements et provisions	3 248	24 398	55 821
Total	722 661	952 864	1 649 948

NOTE 18 : FRAIS D'ADMINISTRATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Frais du personnel administratif	733 750	918 737	1 496 673
Services extérieurs	566 813	622 276	1 380 677
Achats non stockés	29 366	20 025	41 515
Amortissements et provisions	301 752	185 856	837 025
Total	1 631 681	1 746 894	3 755 890

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste correspond à la redevance envers Air Liquide SA pour 374.886 DT au 30 juin 2026 contre 206.034 DT au 30 juin 2025 et 608.350 DT au 31 décembre 2025.

NOTE 20 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Charges financières	(153 639)	(196 223)	(205 684)
Intérêts débiteurs des comptes courants (*)	(19 717)	(41 562)	(64 397)
Intérêts des emprunts (*)	(83 969)	(56 406)	(112 908)
Pertes de change	(49 953)	(98 255)	(28 379)
Produits financiers	1 353 339	1 142 209	2 298 036
Intérêts de retard (a)	1 343 474	1 123 744	2 165 891
Intérêts créditeurs des comptes courants	-	8 135	73 190
Gain de change	9 865	10 330	58 955
Produits financiers nets	1 199 700	945 986	2 092 352

(*) : La colonne comparative est retraitée pour des fins de comparabilité

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 21 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Il s'agit des dividendes à percevoir de la filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2025.

NOTE 22 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 23 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus à la suite de la reconnaissance de dette au titre du contrôle fiscal.

NOTE 24 : INTÉRÊTS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 25 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours du premier semestre de l'exercice 2026.

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DES CERTIFICATS DE DÉPÔT

Au titre du premier semestre 2026, les souscriptions réalisées ont totalisé 198 000 kDT, contre des remboursements de 204 000 kDT. Cette évolution a généré un encaissement net de 6 000 kDT sur la période :

En kDT	Solde au 31/12/2025	Souscription durant 2026	Remboursement durant 2026	Solde au 30/06/2026
Certificat des dépôt	48 002	198 000	204 000	42 002

NOTE 27 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 28 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Banque de Tunisie	2 713 462	(2 208 674)	3 631 946
UBCI	29 187	29 608	29 608
Autres établissements bancaires	1 685	2 011	2 011
Caisses	6 860	4 976	4 262
Total	2 751 194	(2 172 079)	3 667 827

NOTE 29 : NOTE SUR LES PARTIES LIÉES

(a) Identification des parties liées

Les parties liées objet de la présente note sont :

- Les administrateurs et le Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA ;
- Les actionnaires ;
- Les sociétés du groupe :

Société	Relation avec ALT
Air Liquide Tunisie Services SA (ALTS)	Société filiale
Vitalaire SARL	Société filiale
Air Liquide Specna	Société filiale
Air Liquide SA (ALSA)	Société du groupe
Air Liquide Maroc	Société du groupe
Air Liquide Middle East North Africa	Société du groupe
Air Liquide Europe Business Services (ALBES)	Société du groupe
Air Liquide Middle East et India Holding (ALMEIH)	Société du groupe
Air Liquide IT SA (ALIT)	Société du groupe
Air Liquide Large Industries South Africa	Société du groupe
Air Liquide MENA	Société du groupe
Air Liquide South Africa	Société du groupe

(b) Transactions avec les parties liées

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- Une convention a été conclue le 16 décembre 2025, entre la société Air Liquide Tunisie S.A « ALT » et la société Air Liquide Large Industries South Africa « ALLISA » avec effet rétroactif au 1er janvier 2025, portant sur les prestations de supervision, de monitoring et d'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie. Cette convention s'inscrit dans la continuité du contrat initial conclu le 10 juin 2019 avec la société ALMENA, lequel avait été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 novembre 2019.

En effet, ALLISA a récemment été désignée comme le centre de services partagés responsable de la supervision et de l'exécution de diverses activités opérationnelles. Parmi ces responsabilités, figure la gestion des opérations industrielles de production des gaz de l'air pour les différentes entités du groupe Air Liquide. Dans ce cadre, ALMEIH a envisagé le transfert le contrat à ALLISA. En plus de la prestation de service technique déjà en place, ALLISA assurera également une prestation de technologie industrielle pour la société Air Liquide Tunisie SA « ALT ». Le changement de l'entité facturante de ce contrat n'affectera pas les coûts d'exécution de la prestation. La facturation sera désormais effectuée en dollars américains plutôt qu'en euros. Conformément à cette convention, la société Air Liquide Large Industries South Africa a facturé à la société Air Liquide Tunisie S.A. un montant de 77 mille dollars.

La charge constatée au titre cette convention s'élève au 30 juin 2026 à 128.590 DT.

- Au cours de l'exercice 2026, la société Air Liquide Tunisie SA a réalisé une opération d'achat de consommables de soudage auprès de la société Air Liquide Tunisie Services

pour un montant de 12.654 DT. La dette correspondante inscrite au passif du bilan au titre de cette opération s'élève, au 30 juin 2026, à 15.059 DT. La direction a estimé que cette opération est courante et rentre dans le cadre normal de l'activité des deux sociétés.

- Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie a signé une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention porte sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facture une rémunération annuelle qui est révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2023.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide Europe Business Services au 30 juin 2026 au titre de cette convention s'élève à 776.940 DT. Les dettes non encore réglées au 30 juin 2026, et figurant parmi les comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 782.855 DT.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie a signé une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe.

Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2023.

La charge constatée au titre cette convention s'élève au 30 juin 2026 à 777.731 DT. Les dettes non encore réglées au 30 juin 2026, et figurant parmi les autres passifs courants s'élèvent à 1.124.931 DT.

- La société Air Liquide Tunisie a signé une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 10 novembre 2022. Elle a pris effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.

Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022.

Le montant constaté en autres produits d'exploitation au titre de cette convention s'élève à 373.337 DT. La créance totale au titre de cette convention s'élève au 30 juin 2026 à 1.958.150 DT, et figure parmi les autres actifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 01 avril 2022 un contrat de prestation services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec « AL SA » et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29 mars 2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de « AL SA » à « AL IT », a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Au titre de l'année 2026, il a été constaté en produit un montant 157.550 Euro soit 531.635 DT.

Le montant global non encore encaissé au 30 Juin 2026 s'élève à 700.013 Euro soit 2.362.125 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide IT des conventions qui se présentent comme suit :
 - Un avenant portant sur le projet Geode Truck Loading System a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT pour la région AMEI. Geode est une des briques clés du programme SIO (Smart Innovation Operations) pour les sites de production primaires et permet d'automatiser un processus qui était auparavant manuel et peu fiable. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 2 janvier 2025.
 - Un avenant portant sur le projet ALERT IT a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT pour la région AMEI. AlertIT est un outil utilisé pour la supervision à distance des appareils automatisés (DCS) sur les sites industriels. AlertIT centralise les alertes critiques et les transmet aux techniciens en astreinte selon un calendrier prédéfini. AlertIT est un produit de la société française Micromedia International (MMI). AlertIT fait partie des outils permettant la salle de contrôle avancée et la supervision à distance des usines. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 2 janvier 2025.
 - Un troisième avenant portant sur le projet OT-BOX a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le conseil d'administration du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par « ALIT ». Il s'agit d'un programme mondial majeur, piloté par l'IT du Groupe Air Liquide, visant à sécuriser les actifs industriels de toutes les filiales contre les incidents/risques cyber (Ex. virus, logiciel malveillant, hameçonnage, piratage, perte de contrôle des unités de production, accès aux données confidentielles, etc.). Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 26 juin 2023.

- Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle. Ce contrat portant modification du client de « ALSA » à « ALIT », a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022.
- Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2022.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide IT SA au 30 Juin 2026 au titre de ces conventions s'est élevé à 859.147 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1er décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1er décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 DT hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide Tunisie SA au 30 juin 2026 au titre de cette convention s'est élevé à 34.575 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 30 juin 2026 s'élève à 468.050 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fourniture et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 21 mai 2003, 1er janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 31 mai 2003, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020.

Cette convention porte sur les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion administrative et financière et de la mise à disposition de la société Air Liquide Tunisie Services de toute l'infrastructure, d'approvisionnement, de stockage et de distribution, y compris les emballages nécessaires à la commercialisation de ses produits ainsi que l'infrastructure de conditionnement de Gaz importé et le service du personnel dédié et de la mise à disposition de la logistique.

Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

Le montant total à facturer au 30 juin 2026 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 8.047.450 DT HT, et figure parmi les autres actifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services conclu avec la société Air Liquide Specna en date du 6

octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :

- La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie S.A de l'unité de production FLOXFILL, et
- La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie S.A dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Specna un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020.

Le montant total facturé au 30 juin 2026 à la société Air Liquide Specna au titre de cette convention s'est élevé à 88.813 DT HT, et figure parmi les autres actifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1er janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. Le montant total engagé jusqu'au 30 juin 2026 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 2.044.366 DT, et figure parmi les autres passifs courants.
- La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1er janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% sur chiffre d'affaires consolidé du groupe de soudage et gaz. Le montant total engagé jusqu'au 30 juin 2026 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 191.659 DT, et figure parmi les autres passifs courants.

Le montant non encore réglé au titre de cette convention s'élève au 30 juin 2026 à 2.236.025 DT et figure parmi les autres passifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous-licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1er janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le conseil d'administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :
 - Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial «AIR LIQUIDE ».
 - Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA « ALT » et Air Liquide SA « ALSA » et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.
 - Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA « ALSA ».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondant au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total hors taxes à facturer au 30 juin 2026 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 1.861.139 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Services auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services a émis un billet de trésorerie, dont le seul et unique souscripteur est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

Au 30 Juin 2026, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 10.000.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 365.662 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de crédit fournisseur, le 1er décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total à facturer à la société Air Liquide Tunisie Services SA au 30 juin 2026 au titre de cette convention s'est élevé à 1.301.807 DT HTVA.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a facturé au 30 juin 2026 à la société Air Liquide Specna des intérêts de retard des créances échues et impayées, le montant total s'est élevé à 41.666 DT HTVA.
- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu un avenant, le 1^{er} avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euro hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euro hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2026 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 30 juin 2026 s'élève à 156.130 Euro, soit 526.627 DT.

- Au 30 juin 2026, un montant de 146.881 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide South Africa.
- Au 30 juin 2026, un montant de 122.975 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide « MENA ».

- Au 30 juin 2026, un solde de 583.754 DT figure parmi les autres passifs courants. Il correspond aux créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie SA » pour le compte de la société « Air Liquide Tunisie Services».
- Au 30 juin 2026, un solde de 22.069 DT figure parmi les autres passifs courants. Il correspond aux créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie SA » pour le compte de la société « Air Liquide SPECNA.
- Au 30 juin 2026, un solde de 1.975.175 DT figure parmi les autres actifs courants. Il correspond aux créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie Services» pour le compte de la société « Air Liquide Tunisie SA ».

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 juin 2026, les engagements hors bilan se présentent comme suit :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés		Direction Générale des Douanes				
a) garanties personnelles						
• Caution douanière	1 100		-	-	-	-
Total	1 100					

NOTE 31 : EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture intermédiaire, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 30 juin 2026 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

Rapport d'examen limité

Tunis, le 08 septembre 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie SA
37, rue des Entrepreneurs
Z.I. la Charguia II– 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société Air Liquide Tunisie SA, comprenant le bilan établi au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres totalisant 122.042.165 dinars tunisiens y compris le bénéfice de la période s'élevant à 16.897.550 dinars tunisiens.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA arrêtée au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Les commissaires aux comptes

**Conseil Audit Formation
C.A.F**

**F.M.B.Z
KPMG TUNISIE**

Abir Matmti

Mohamed Hzami